

FORMATIONS

Formation BNSSA Activités Aquatiques et Nautiques

N° d'agrément FNMNS : A-13-09



L'avenir c'est l'insertion
par les métiers de l'eau



ASSOCIATION
LE GRAND BLEU

Version de février 2023

Présentation de la formation BNSSA

Introduction

L'Association Le Grand Bleu est une association qui initie, développe des activités nautiques et aquatiques tel que le kayak et le paddle surf. C'est aussi un organisme de formation à part entière.

Le Grand Bleu un acteur sur le terrain depuis deux décennies

L'Association Le Grand Bleu jouit d'une renommée sans égale depuis 20 ans avec près de 12 000 personnes initiées à la natation et 80 000 personnes initiées aux activités nautiques, avec une recrudescence des bénéficiaires durant ces deux dernières années (25 000 personnes ont participé aux activités nautiques en 2021/2022). Consciente de la dimension sociale de ses actions, l'Association Le Grand Bleu tente de dynamiser les quartiers prioritaires de la politique de la ville en proposant aux jeunes marseillaises et marseillais des activités variées.

De plus, sa présence sur le terrain et sa proximité avec la jeune population font du Grand Bleu un relai informatif et d'accompagnement touchant ainsi les jeunes marseillais qui ne sont pas usagers des dispositifs des missions locales et du Pôle emploi.

Ainsi, le Grand Bleu souhaite miser sur la proximité dû à son implantation dans les quartiers nord de Marseille et sur la renommée de l'association pour mener à bien ce projet pédagogique. En effet, la mobilité des jeunes marseillais étant réduite, il est primordial de pouvoir leur proposer une offre de formation adaptée à leurs moyens financiers et sociaux.

Enfin, il est indéniable que le Grand Bleu bénéficie d'une confiance et d'une reconnaissance des bénéficiaires et plus largement des jeunes publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Notre Mission

Favoriser l'accès aux activités nautiques et l'acquisition des compétences afférentes au plus grand nombre, sans conditions de revenus sociaux.

Le Grand Bleu a aussi pour ambition d'être un vecteur local de l'employabilité en proposant une formation préparant au BPJEPS Activités Aquatiques et Nautiques (AAN).

Nos Objectifs & Activités clés

- Sensibiliser les jeunes aux métiers de sauvetage et secourisme ;
- Porter une mission à dimension inclusive et paritaire ;
- Des stages d'initiation à la natation ;
- Des journées de sensibilisation à la protection du littoral.

Nos Principes d'action

- Respecter le parcours social de chaque apprenant formé ;

- Accompagner les apprenants vers une voie professionnelle épanouissante ;
- Lutter contre les inégalités de genre et de territoires via le volet de la formation en répondant aux besoins d'inclusion et d'emplois pour les jeunes.

Héritage des Jeux Olympiques

Le Jeux Olympiques à venir constituent un atout considérable pour la promotion des valeurs d'égalité et d'inclusion sociale. C'est aussi l'occasion pour les disciplines aquatiques et nautiques de rayonner et de susciter des vocations. Ainsi, l'habilitation du Grand Bleu à dispenser la formation BPJEPS AAN permettrait de répondre aux futurs besoins de professionnels Maître-Nageurs-Sauveteurs de la ville de Marseille. (Le Grand Bleu est labélisé IMPACT 2024 en 2021 et 2022 dans le cadre des JOP 2024).

Présentation de la formation et du diplôme préparé

Présentation de la formation et du titre préparé :

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) est un brevet national français permettant d'obtenir le titre de **Sauveteur aquatique** et d'effectuer des missions de surveillance et de secours pour les lieux de baignade aménagés ouverts au public tels que les bassins naturels, bassins artificiels des piscines et les plages en **accès gratuits**. Il permet également d'assister les Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) dans la surveillance des baignades.

La surveillance de baignade en accès payant se fait sous l'assistance d'un MNS ou par dérogation préfectorale.

⚠ Il est formellement interdit pour le titulaire du BNSSA d'enseigner la natation contre rémunération, quel que soit le type d'enseignement ou type d'établissement visés. Ainsi sont exclus :

- **Les cours de natation et d'aquagym ;**
- **L'encadrement d'activités nautiques comme le water-polo ou toute autre activité ludique et/ou sportive dans un club-vacances.**

Le BNSSA est un diplôme d'Etat de niveau 4, habilité par le ministère de l'Intérieur. Ce diplôme s'obtient par la réussite aux quatre épreuves suivantes :

- Epreuve n°1 : un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation **en moins de 2 minutes et 40 secondes ;**
- Epreuve n°2 : un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation **en moins de 4 minutes et 20 secondes ;**
- Epreuve n°3 : simulation de secours à une personne en milieu aquatique ;
- Epreuve n°4 : un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes portant entre autres sur la réglementation.

La formation dure 73 heures avec :

- o 70 heures de formation aquatique en piscines ;
- o 3 heures de formation réglementaire en présentiel.

La formation se déroule dans les lieux suivants :

- Base nautique municipale de Corbière : 250 Plage de l'Estaque - 13016 Marseille
- Locaux du Grand Bleu : Les Baronnies – Bât. C - 11 rue Marc Donadille - 13013 Marseille
- Piscine Busserine : 46 Bd Jourdan - 13014 Marseille
- Piscine Frais Vallon : 37 avenue de Frais Vallon – 13013 Marseille
- Piscine La Martine : 81 Chemin de la Martine - 13015 Marseille

Les apprenants sont informés en amont du lieu où ils sont attendus via leur planning de formation.

La formation est ouverte :

- aux personnes inscrites à Pôle emploi, allocataires de l'ARE ou non, et allocataires du RSA ;
- aux personnes inscrites à la Mission locale ;
- aux personnes sans activité professionnelle ;
- et aux personnes en reconversion professionnelle.

Les objectifs de la formation :

L'objectif général de la formation est d'acquérir les compétences des premiers gestes de sauvetage et de secourisme et de les réaliser en pleine autonomie en attendant l'arrivée des secours médicalisés.

- Être capable de réaliser le parcours de sauvetage : 100 mètres en moins de 2 minutes 40 secondes ;
- Être capable de réaliser le parcours de sauvetage : 250 mètres avec palmes, masque et tuba en moins de 4 minutes 20 secondes ;
- Être capable de porter secours sur une personne en difficultés en milieu aquatique, en utilisant les techniques de sauvetage et remorquage adaptées à la situation donnée.

Les compétences visées du diplôme :

Elles sont définies à l'article 4 de l'[arrêté du 22 juin 2011](#) et sont :

- Situer son rôle et sa mission ;
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- Évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

Horaires et lieux des entraînements

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les lundis soirs de 19h à 21h30 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Piscine Frais Vallon : 37 Av. de Frais Vallon, 13013 Marseille
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les mercredis soirs de 19h à 21h30 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Piscine Busserine : 46 Bd Jourdan - 13014 Marseille
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les vendredis soirs de 19h à 21h30 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Piscine La Martine : 81 Chemin de la Martine, 13015 Marseille

Un planning de formation précisant les horaires et lieux de formation sera envoyé aux apprenants en amont de la formation avec leur convocation de formation.

Les débouchés professionnels du BNSSA

Le titulaire du BNSSA peut exercer soit en tant que salarié en qualité de **sauveteur aquatique** dans les postes de secours de structures telles que :

- Les plages, les lacs, les bassins ;
- Les piscines privées ou publics,
- Les espaces aquatiques et ludiques.

Les employeurs sont généralement les communes, services départementaux d'incendie et de secours ou sont des employeurs privés.

L'activité est principalement saisonnière pour les sites de baignade naturels. L'emploi peut être annuel au sein de structures couvertes telles que les piscines, centres aqua-ludiques, centres thermaux).

Le salaire débutant pour les emplois BNSSA en France est de 21216€ soit 11.66€ par heure et le salaire médian est de 22 305€ par an soit 12.26€ par heure.

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 15 jours avant le début de la session de formation choisie. Le dossier d'inscription ainsi que la liste des documents à fournir est téléchargeable sur [le site internet](#) de Grand Bleu. Il est également envoyé par voie électronique qui prennent aux personnes par téléphone ou par courrier électronique.

Les candidats doivent retourner, par courrier postal, le dossier d'inscription dûment complété et accompagné des pièces justificatives exigées ou le déposer au format papier au local de l'organisme de formation du Grand Bleu (adresse mentionnée sur le dossier d'inscription).

Les dossiers reçus sont analysés par le Coordonnateur pédagogique et la Responsable administrative et insertion professionnelle pour validation.

Conditions et délais d'accès à la formation

Prérequis :

- Être âgé(e) de plus de 17 ans pour passer l'examen ;
- Être déclaré apte médicalement pour suivre la formation et passer l'examen selon les exigences du certificat médical joint au dossier d'inscription téléchargeable **ici** ;
- Être titulaire du PSE 1, à jour de la formation continue ;
- Savoir bien nager et avoir une bonne condition physique.

i Pour les candidats ne disposant pas du PSE 1, il est possible de vous y former au sein du Grand Bleu avant de suivre la formation BNSSA.

→ Cette option vous est précisée sur le dossier d'inscription disponible en téléchargement ci-dessus.

[Plus d'infos sur le PSE1](#)

Selon le financement demandé et la complétude du dossier présenté, la formation est accessible :

- dans un délai de 7 jours pour une formation auto-financée ;
- dans un délai allant jusqu'à 2 mois pour une formation bénéficiant d'une prise en charge (OPCO, Pôle emploi, club, fédération, association).

Matériel recommandé :

- Paires de lunettes ;
- Maillot de bain ;
- Bonnet de bain ;
- Masque et tubas ;
- Paire de palmes ;

Tests d'exigences préalables

Aucun test d'exigences préalables n'est organisé pour accéder à la formation BNSSA.

Sélection

Aucune épreuve de sélection n'est requise, seule la **validation du dossier d'inscription et des pièces demandées** est requise pour entrer en formation.

Les candidats sélectionnés sont convoqués au premier jour de formation.

Positionnement

La formation BNSSA ne dispose pas de positionnement. Le parcours de formation est identique pour tous les candidats.

Dispenses et équivalences

Aucune dispense ou équivalence n'est prévue pour la formation préparant au BNSSA.

Recueil des besoins en formation

Grand Bleu recueille tout besoin d'aménagement, qu'ils soient de nature pédagogique ou en termes d'aménagements en cas de situation de handicap, dès le processus d'inscription avec une mention présente sur le dossier d'inscription.

Les besoins exprimés sont recensés dans un fichier interne réservé au Coordonnateur pédagogique et à la Responsable administrative et insertion professionnelle. Ils seront discutés lors des entretiens individuels de positionnement et étayés pour l'insertion en structures de stage.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'un Coordonnateur pédagogique, de formateurs et formatrices expérimentés, de tuteurs accompagnant les apprenants d'un point de vue tutoral et du référent handicap qui est l'interlocuteur privilégié des apprenants en situation d'handicap.

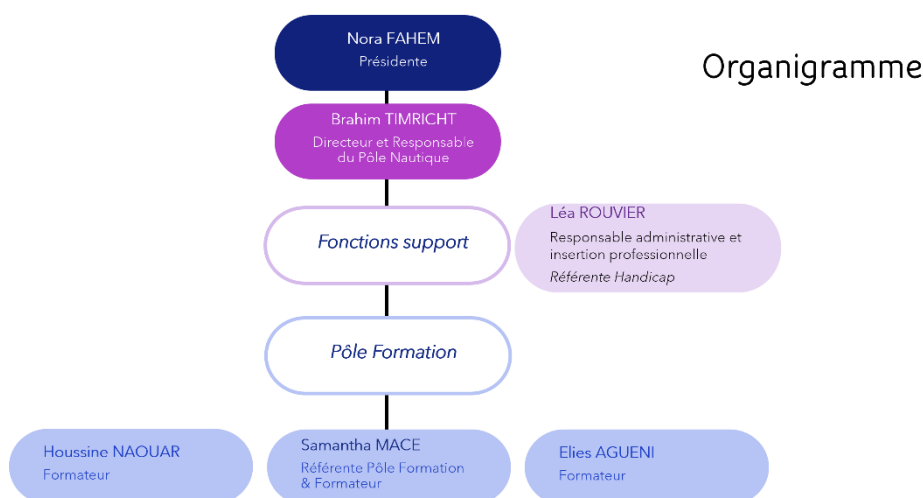
Les compétences et qualifications de l'équipe pédagogique, ainsi que évaluateurs sont conformes à l'article 7 ter de l'arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016.

L'équipe de formateurs et de formatrices utilisent un document appelé « carnet de bord » partagé et mis à disposition sur l'espace en ligne SharePoint. Ils y notent le déroulement des séances de formation, ce qui a été réalisé, les éventuelles difficultés rencontrées etc. Ce document a pour objectif de permettre une continuité pédagogique au sein de l'équipe de formateurs et de formatrices et un outil informatique intéressant.

Il est l'outil de suivi privilégié du bon déroulement de la formation. Il est repris lors des réunions trimestrielles, organisées avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, le Coordonnateur pédagogique et la Responsable administrative et insertion professionnelle pour aborder le déroulement de la formation, la progression des apprenants et les éventuels besoins.

De plus, un espace accessible à toute l'équipe pédagogique centralise les ressources pédagogiques pour une dynamique de groupe et de partage des ressources.

Modalités pédagogiques



La formation proposée par Grand Bleu se déroule en présentiel.

Les apprenants ont aussi accès un espace de stockage virtuel SharePoint où ils peuvent retrouver les supports de formation abordées lors du cours.

Grand Bleu insiste sur le sens du collectif en incitant les apprenants à s'entraider et à travailler en groupe, notamment en mettant à disposition des apprenants un outil de communication Teams pour solliciter l'équipe pédagogique si besoin et favoriser le travail entre pairs.

Pédagogie

Les méthodes pédagogiques utilisées lors de la formation sont diverses :

- Pédagogie démonstrative pour laquelle les formateurs et formatrices présentent les points théoriques et sont dans une posture d'experts ;
- Pédagogie active avec une forte incitation à la pratique et à la réalisation de tâches et d'activités concrètes afin de favoriser la progression des apprenantes via la pratique ;
- Pédagogie participative de par le format des sessions de formation portées sur la participation de chaque apprenant au travers des activités et des responsabilités portées en structure de stage.

Ressources pédagogiques

Les apprenants ont accès à diverses ressources pédagogiques sur un espace en ligne SharePoint. Ils y retrouvent les supports de formation explicitant les notions théoriques. Ils sont libres de s'approprier ces supports en écrivant des notes, en surlignant du contenu directement via l'outil en ligne.

Programme de la formation

Modules	Volume horaire
Rôles et missions du Sauveteur aquatique	2
Entraînements de natation	32
Les environnements de baignade et risques liés	8
Les techniques de sauvetage	30
La réglementation des baignades	3
Nombre total d'heures de formation : 73 heures	

Evaluation

Des évaluations formatives sont organisées durant les entraînements aquatiques et la formation réglementaire afin de s'assurer de l'assimilation des notions et de la progression des apprenants.

Certification

Les modalités de certification sont conformes à l'Annexe 1 de l'[arrêté du 22 juin 2011](#) fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

L'examen de certification du BNSSA comporte quatre épreuves :

- Epreuve n°1 : un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation **en moins de 2 minutes et 40 secondes** ;
- Epreuve n°2 : un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation **en moins de 4 minutes et 20 secondes** ;
- Epreuve n°3 : simulation de secours à une personne en milieu aquatique ;
- Epreuve n°4 : un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes portant entre autres sur la réglementation.

L'ordre de déroulement des épreuves est laissé à la libre appréciation du jury.

Le détail des épreuves sera explicité dans un carnet de suivi individuel distribué à chaque apprenant.

A l'issue des épreuves de certification l'organisme de formation délivre le diplôme officiel du BNSSA aux **personnes majeures**. Les personnes mineures au moment de leur obtention du BNSSA recevront

leur diplômes une fois majeures, ou après émancipation, ou encore après présentation d'une dérogation accordée par les instances compétentes.

Modalités réglementaires

Le BNSSA est soumis au recyclage tous les 5 ans.

Passage des épreuves n°1 (en moins de 3 minutes) et n°3 uniquement

Progression des apprenants

La fréquence des activités et des évaluations réalisées permet aux formateurs de juger de la progression des apprenantes à travers des fiches par apprenante où ils y consignent les feedbacks donnés lors des sessions de formations.

Aussi, les formateurs utilisent des grilles d'évaluation afin de préciser les compétences acquises par les apprenantes et celles nécessitant d'être revues ou travaillées en profondeur.

Les apprenants sont également acteurs de leur progression en réalisant des auto-évaluations faisant état de leurs montées en compétences, lacunes et ressentis.

Accompagnement pédagogique

Plusieurs moyens d'accompagnements pédagogiques sont offerts aux apprenantes.

Premièrement, l'équipe pédagogique est renforcée de tuteurs recrutés selon leurs compétences et expériences. Un dispositif de tutorat collectif ou individuel est proposé aux apprenants selon leur besoin et leur propre sollicitation. Un suivi individualisé est réalisé par le Coordonnateur pédagogique pour les temps en formation d'une part et par la Responsable administrative et insertion professionnelle pour l'accompagnement à la recherche de stage.

Ainsi, des échanges entre l'équipe pédagogique du Grand Bleu et le maître de stage sont réalisés à échéances régulières :

- 2 mois après le début du stage en structure d'accueil ;
- A la moitié du stage ;
- 15 jours avant la fin du stage.

De plus, les apprenants sont encouragés à mener un travail entre pairs pour s'entraider et avoir une dynamique de progression.

Enfin, les apprenants ont à leur disposition un journal de bord où ils peuvent exprimer leurs difficultés, leur progression et expliciter le pont entre temps de formation et temps de stage. Il représente ainsi un outil de liaison privilégié pour les temps d'échanges et de bilan entre l'équipe pédagogique du Grand Bleu et le maître de stage.

Accueil des apprenants

Grand Bleu organise une réunion d'information en présentiel pour accueillir les apprenants et leur présenter le déroulement et l'organisation de la formation. C'est l'occasion d'engager une dynamique de groupe entre les participants.

Enfin, un livret d'accueil est distribué aux apprenants, détaillant le programme de formation, l'équipe pédagogique et les modalités de formation.

Insertion professionnelle

Grand Bleu met un point d'honneur à proposer un parcours qui inscrive ses participants dans le monde professionnel, notamment avec des ateliers d'écriture de CV et de lettre de motivation

A cet effet, Grand Bleu s'efforce de nouer des partenariats forts avec les structures sportives

- Placer les apprenants en stage au sein de ces structures sans passer par le lourd processus de candidature classique ;
- D'engager des discussions concrètes pour valoriser l'employabilité post-formation.

Depuis 2016, le Grand Bleu agit en faveur de l'employabilité dans le secteur des activités aquatiques et nautiques. L'association a, par exemple, été sollicitée par la ville de Marseille pour le recrutement saisonnier des 11 postes de secours. Ainsi, il est question de renforcer le lien indéniable entre formation et professionnalisation.

Suivi post-formation

Afin de mesurer l'impact de la formation, Grand Bleu met en place un suivi de l'insertion professionnelle de ces participantes via un questionnaire.

Cette enquête a pour objectifs :

- 1) de mesurer l'insertion dans le monde professionnel des apprenants après la formation ;
- 2) d'assurer la pérennité de la formation, en communiquant les résultats de ces enquêtes afin de mettre en avant l'impact de la formation ;
- 3) d'adopter une démarche d'amélioration en se basant des retours des apprenants.

Amélioration continue

Grand Bleu accorde une grande importance aux retours des apprenants afin d'engager des actions d'amélioration continue de son action de valorisation du métier de Maître-Nageur Sauveteur.

Pour cela, les apprenants et l'ensemble de l'équipe pédagogique sont sollicités avec des questionnaires de satisfaction à la fin de chaque promotion de formation. Les résultats des questionnaires sont analysés dans un premier temps par la Responsable administrative et insertion professionnelle qui fait remonter les points à améliorer. Ces points sont discutés une fois par mois lors des réunions d'équipe regroupant l'ensemble de l'équipe pédagogique et la Direction.

Suite à cette discussion, un plan d'actions correctives est rédigé par le Coordonnateur pédagogique et partagé à l'ensemble de l'équipe pédagogique du Grand Bleu afin de les déployer.

Un questionnaire de satisfaction est aussi partagé aux interlocuteurs au sein de Pôle Emploi, des institutions publiques ayant joué rôle lors de la formation et des structures de stage partenaires afin d'améliorer les différents processus d'actions et de liaisons avec ces interlocuteurs. Les résultats à ce questionnaire est analysé comme expliqué précédemment dans ce document.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

1. Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.



ASSOCIATION
LE GRAND BLEU

Accès

Locaux du Grand Bleu
Les Baronnies – Bât. C
11 rue Marc Donadille
13013 MARSEILLE

Contact

- Par téléphone : 06.09.62.94.13
- Responsable administrative et insertion professionnelle & Référente handicap -
Mme Léa Rouvier : lea.rouvier@legrandbleumarseille.com
- Référente Pôle Formation - Mme Samantha Macé :
samantha.mace@legrandbleumarseille.com

